

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VIENNE - 3802 - Documents comptables (B-C)
- Dépôt le 05/08/2026 - B2026/009677 - 2004 B 80014 - 451 465 538 - A.M-B PARTICIPATIONS

9677

A.M-B PARTICIPATIONS - Comptes Consolidés au 31 Décembre 2025

Bilan consolidé

ACTIF	31/12/2025	31/12/2024
ECARTS D'ACQUISITION	4 300 526	4 306 237
Immobilisations Incorporelles	1 625	8 884
Immobilisations Corporelles	20 230 488	20 913 923
Immobilisations Financières	421 620	430 361
Titres mis en équivalence		
ACTIF IMMOBILISE	24 954 259	25 659 405
STOCKS ET EN-COURS	161 779	140 285
Créances clients et comptes rattachés	4 325 154	4 082 769
Actifs d'impôt différé	134 655	119 199
Autres créances et comptes de régularisation	3 211 967	2 974 751
CRÉANCES	7 671 776	7 176 719
TRESORERIE ET EQUIVALENTS	4 190 495	4 099 044
TOTAL ACTIF	36 978 309	37 075 453

COPIE
CERTIFIÉE
FORME

Bilan consolidé

PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
Capital	2 310 166	2 310 166
Primes sur capital	87 250	87 250
Réserves consolidées	9 357 117	6 997 107
Résultat Groupe	2 878 562	2 398 373
CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)	14 633 095	11 792 896
INTERETS MINORITAIRES	665 353	2 229 271
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	502 128	551 871
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 882 371	8 691 449
Emprunts en crédit-bail	3 544 774	4 841 777
Concours bancaires courants	6 919	9 035
Autres dettes financières	19 895	21 307
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	2 764 979	2 895 911
Dettes fiscales et sociales	4 371 055	4 438 614
Autres dettes	1 587 740	1 603 322
EMPRUNTS ET DETTES	21 177 733	22 501 415
TOTAL PASSIF	36 978 309	37 075 433

Résultat consolidé

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
Chiffre d'affaires	31 416 501	30 534 242
Autres produits d'exploitation	168 238	256 303
Achats consommés	722 975	763 970
Autres achats et charges externes	6 757 117	7 549 723
Impôts, taxes et versements assimilés	452 196	460 573
Salaires et traitements	9 964 929	9 249 521
Charges sociales	2 926 615	2 739 488
Dotations aux amortissements des immobilisations	6 218 716	5 788 689
Dotations aux dépréciations et provisions	68 297	49 148
Autres charges	83 038	7 220
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 390 856	4 182 213
Charges et produits financiers	-312 369	-284 105
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	4 078 487	3 898 108
Charges et produits exceptionnels	2 901	-143 494
Impôts exigibles	1 048 646	870 217
Impôts différés	5 554	34 447
RÉSULTAT D'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	3 027 188	2 849 950
RÉSULTAT GROUPE	2 878 562	2 398 373
Résultat hors-groupe	148 626	451 577
Résultat par action	1,25	1,04
Résultat dilué par action	1,25	1,04

Tableau des flux de trésorerie

RUBRIQUES	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net consolidé	3 027 188	2 849 950
<u>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</u>		
Résultat lié aux entités mises en équivalence		
Elimination des produits et charges sans incidence sur la trésorerie		
Amortissements et provisions	6 353 017	5 874 704
Variation des impôts différés	5 554	34 447
Plus-values de cession, nettes d'impôt	-42 589	28 241
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	9 343 170	8 787 342
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :	-843 844	1 079 909
<i>Dont stocks</i>	-21 494	-16 832
<i>Dont créances d'exploitation</i>	-1 660 776	4 250 083
<i>Dont dettes d'exploitation</i>	838 425	-3 150 562
<i>Dont Intra-groupe</i>	1	-2 780
Flux net de trésorerie généré par l'activité	8 499 326	9 867 251
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</u>		
Acquisition d'immobilisations	-5 681 787	-8 083 271
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	191 456	1 800
Incidence des variations de périmètres		-733 192
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-5 490 331	-8 814 663
<u>Flux de trésorerie lié aux opérations de financement</u>		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-244	-351
Dividendes en intragroupe		0
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire	-1 807 688	0
Emissions d'emprunts	2 381 522	4 603 178
Remboursements d'emprunts	-3 489 018	-3 151 820
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-2 915 428	1 451 007
Incidence des variations de cours des devises		
* Variations de trésorerie (A)	93 567	2 503 595
Trésorerie d'ouverture (B)	4 090 009	1 586 414
Trésorerie de clôture (C)	4 183 576	4 090 009
Ecart (A - (C - B)	0	0

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Autres			TOTAL Situation nette	Situation nette Groupe :	Situation nette Minoritaires
					Ecart de conversion	Ecart de réévaluation	Titres en auto-contrôle			
CAPITAUX PROPRES N-1	2 210 166	87 250	8 939 852	2 849 950		(165 051)		14 022 167	11 792 896	2 229 271
Affectation en réserves			2 849 950	(2 849 950)						
Distribution de dividendes										
Variation de capital										
RÉSULTAT N				3 027 188				3 027 188	2 878 562	148 626
Variations des écarts de conversion										
Incidence des réévaluations										
- Entrée de périmètre										
- Sortie de périmètre										
- Changement de méthode										
- Restructuration fusion										
- Changement d'intérêts										
- Variation de périmètre			(1 739 038)			(11 869)		(1 750 907)	1 614 843	(1 614 843)
Autres variations									(1 653 206)	(97 701)
CAPITAUX PROPRES N	2 210 166	87 250	10 050 764	3 027 188		176 920		15 298 448	14 633 095	665 353

Annexe des comptes annuels consolidés



SUMMA
COMPTABILITÉ

Annexe des comptes annuels consolidés au 31 Décembre 2025

Groupe A.M-B PARTICIPATIONS

Faits significatifs de l'exercice :

La société A.M-B PARTICIPATIONS a cédé la totalité de sa participation dans la société EASY LINGE. Cette société, détenue à hauteur de 11% par A.M-B PARTICIPATIONS, ne présentait pas un caractère significatif et avait été exclue du périmètre de consolidation comme rappelé ci-dessous.

Evènement post-clôture :

Néant.

1. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes sont consolidés dans le respect des principes comptables français de prudence, des coûts historiques, de continuité d'exploitation, et d'indépendance des exercices et en appliquant les méthodes d'évaluation du Code du Commerce.

L'entreprise a décidé d'appliquer le règlement ANC n°2022-06 à compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025. Cette première application constitue un changement de méthode comptable résultant d'un changement de réglementation.

La mise en oeuvre de ce règlement n'a pas entraîné d'impact significatif sur les comptes de l'exercice.

2. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Intégration globale

Les sociétés sont intégrées globalement en cas de contrôle exclusif résultant de la détention directe ou indirecte par la société A.M-B PARTICIPATIONS de 50 % des droits de vote des sociétés consolidées.

Modalités de détermination du résultat net par action

Le capital social de la société A.M-B PARTICIPATIONS est composé de 2.310.166 actions libérées de 1 euro de valeur nominale.

Le résultat net par action

Le niveau de résultat à prendre en compte pour établir le résultat par action est le résultat revenant à l'entreprise consolidante (avis de l'O.E.C. n° 27), c'est-à-dire le résultat net part du groupe.

Le résultat net par action est obtenu en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre d'actions en circulation à la clôture de l'exercice.

Le résultat net dilué par action

Le calcul du résultat net dilué par action est semblable au calcul du résultat net par action. Le résultat net de l'exercice (part du groupe) et le nombre moyen pondéré d'actions doivent néanmoins être ajustés de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

Les instruments qui donnent droit à un accès différé au capital de la société consolidante (comme par exemple les obligations convertibles ou les bons de souscription d'action) sont considérés comme dilutifs, lorsque l'émission future éventuelle d'actions ordinaires résultant de la conversion de ces instruments, se traduit par une diminution du bénéfice (bénéfice net) par action.

Date de clôture et durée d'exercice

Les comptes retenus pour la consolidation sont les comptes annuels clos au 31 décembre 2025.

3. MÉTHODES ET REGLES D'ÉVALUATION**IMMOBILISATIONS**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les droits de mutation, honoraires et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations incorporelles, corporelles et des titres (immobilisés, de participation ou de placement) sont comptabilisés en charges.

Les coûts d'emprunt, engagés pour l'acquisition ou la production d'une immobilisation incorporelle ou corporelle, sont déduits en charge au titre de l'exercice au cours duquel les intérêts sont courus.

Les coûts engagés lors de la phase de développement d'un projet sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par leur coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.1 Immobilisations incorporelles

Selon le Code de Commerce et le PCG, une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire sans substance physique et destiné à servir de façon durable à l'activité de l'entreprise, c'est-à-dire dont l'entreprise attend qu'il soit utilisé au-delà de l'exercice en cours et destiné soit à être utilisé par l'entreprise dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit à être loué à des tiers, soit à des fins de gestion interne.

Fonds de commerce

Les fonds commerciaux inscrits dans les comptes individuels des entreprises consolidées et dont l'analyse confirme l'impossibilité d'en évaluer séparément les éléments constitutifs, sont assimilés à des écarts d'acquisition dans les comptes consolidés.

Le règlement n°2015-07 de l'autorité des normes comptables daté du 23 novembre 2015 a modifié le traitement des fonds de commerce dans les comptes consolidés. Pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, l'entreprise consolidante a le choix :

- soit elle continue à amortir les fonds de commerce tel que le règlement CRC n°99-02 le prévoyait
- soit, en l'absence de limite prévisible à leur durée d'utilisation, elle procède à des tests annuels de dépréciation, mettant fin à la constatation d'un amortissement annuel sans reprendre les amortissements antérieurs.

Pour se conformer au règlement de l'ANC, et en l'absence de durée d'utilisation limitée, les structures incluses dans le périmètre de consolidation ont procédé de manière individuelle à des tests de dépréciation des fonds commerciaux apparaissant à l'actif de leurs comptes sociaux respectifs. Il en ressort que la valorisation de l'ensemble des fonds de commerce testés est inférieure à la valeur d'entrée.

Fonds de commerce apparaissant dans les comptes consolidés :

Entité	Valeur Acquisition	VNC Ouverture	Amort.	VNC Clôture	Total Amorti
DAUPHIBLANC RHONE-ALPES - Sablonnières	238 476				238 476
DAUPHIBLANC RHONE-ALPES - Léman	74 000				74 000
TOTAL	312 476				312 476

Frais d'établissement

Les frais d'établissement constituent en principe des charges de l'exercice au cours duquel ils ont été engagés. Toutefois, les dépenses engagées à l'occasion d'opérations qui conditionnent l'existence ou le développement de l'entreprise mais dont le montant ne peut être rapporté à des productions de biens et de services déterminées, peuvent figurer à l'actif du bilan en immobilisations incorporelles, au poste « Frais d'établissement » (Code Commerce art. R 123-186 et PCG, art. 361-1). Néanmoins, le règlement CRC n° 2004-06 (art. 14-1 modifiant l'article 361-1 du PCG) a précisé que l'inscription en compte de résultat des frais de constitution, de transformation et de premier établissement constituait une méthode préférentielle. Le retraitement des frais d'établissement a consisté à les comptabiliser dans les comptes de charges.

Amortissements

Les logiciels informatiques sont amortis selon le mode linéaire sur une durée comprise entre 3 et 5 ans.

3.2 Ecarts d'acquisition

L'écart entre la valeur des titres acquis et la juste valeur de la quote-part d'actif net identifié à la date de prise de participation est porté à l'actif du bilan sous la rubrique « écart d'acquisition », si l'écart est positif, et au poste « provision pour risques et charges » s'il est négatif.

Pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, une analyse cohérente doit être menée entre les comptes consolidés et les comptes sociaux : un écart d'acquisition ne peut être amorti dans les comptes consolidés si le fonds commercial correspondant dans les comptes sociaux ne l'est pas et réciproquement.

Les fonds de commerce apparaissant à l'actif des comptes sociaux des entreprises du périmètre de consolidation n'étant pas amortis, et s'agissant du premier exercice de consolidation légale, il n'a donc pas été constaté d'amortissements des écarts d'acquisition, que ce soit au titre de l'exercice 2025 comme au titre des exercices antérieurs.

3.3 Immobilisations corporelles

Selon le Code de Commerce et le PCG, une immobilisation corporelle est un actif physique, identifiable, porteur d'avantages économiques futurs, contrôlé et dont le coût est évalué avec une fiabilité suffisante, dont l'entité attend qu'il soit utilisé au-delà de l'exercice en cours et destiné soit à être utilisé par l'entreprise dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit à être loué à des tiers, soit à des fins de gestion interne. Les immobilisations corporelles ont été évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

3.4 Crédits-bails et locations financement

Les biens dont le groupe a la disposition par contrat de crédit-bail ou locations financement sont traités dans le bilan et dans le compte de résultat consolidés comme s'ils avaient été acquis par emprunt.

En conséquence, les postes d'immobilisations corporelles ont reçu les montants financés à l'origine par un organisme de crédit-bail ou de location financement en contrepartie d'un « emprunt » inscrit au passif.

Ces immobilisations sont amorties selon leur durée probable de vie.

Les annuités de crédit-bail ou de location financement sont éliminées et remplacées par une dotation normale aux amortissements correspondant aux immobilisations concernées et par une charge financière relative à l'emprunt issu du retraitement des opérations de crédit-bail.

Les biens ayant fait l'objet d'un retraitement en consolidation, concernent du matériel industriel ainsi que des matériels de transport.

La valeur d'entrée en immobilisations des biens pris en crédit bail s'élève à **19.473.959 €**.

3.5 Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue.

Les principales durées d'amortissement utilisées dans les comptes sociaux sont :

- installations, agencements : 1 à 10 ans
- constructions : 5 à 20 ans
- autres immobilisations corporelles : 2 à 10 ans

3.6 Immobilisations financières

Les immobilisations financières concernent des prêts pour 255,1 k€ et des dépôts et cautionnements pour 162,9 k€.

3.7 Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.8 Stocks

Les stocks de matières premières sont évalués au dernier prix connu à la date de clôture de l'exercice.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités ci-dessus et la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

3.9 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances considérées comme douteuses font l'objet de provisions pour dépréciation déterminées en fonction de leur risque de non recouvrement.

3.10 Impôts différés

Quand la base fiscale est différente de la base comptable, il convient de constater en consolidation un impôt différé actif ou passif.

La base fiscale fait référence aux valeurs inscrites dans les déclarations fiscales individuelles.

La charge d'impôt doit être ajustée en conséquence de la manière suivante :

- quand le retraitement majore le résultat ou les réserves, il convient de constater un impôt différé passif qui vient en diminution de ce résultat ou ces réserves,
- quand le retraitement minore le résultat ou les réserves, il convient de constater un impôt différé actif qui vient en augmentation de ce résultat ou de ces réserves.

Par ailleurs, la méthode de l'impôt différé fait référence à la notion de décalage temporaire :

- si l'ajustement en consolidation de l'impôt se traduit par une minoration d'impôt sur l'année N, il faudra constater à l'issue du décalage temporaire l'inverse, c'est-à-dire une majoration d'impôt ;
- si l'ajustement en consolidation de l'impôt se traduit par une majoration d'impôt sur l'année N, il faudra constater à l'issue du décalage temporaire l'inverse, c'est-à-dire une minoration d'impôt.

Enfin, afin de ne pas fausser l'image donnée par les comptes consolidés, il convient de procéder à l'élimination de l'incidence des écritures passées pour la seule application des législations fiscales du pays où se situe l'entreprise consolidée.

Le taux d'imposition retenu pour le calcul des impôts différés est, pour l'exercice clos en 2025, de 25%.

L'article 11 de la loi n°2016-1917 du 29 Décembre 2016 a consacré l'abaissement du taux normal d'IS de manière progressive jusqu'en 2025, pour le porter à 25%.

Cette loi prévoit que le taux d'IS pour les exercices ouverts à compter du 01/01/2025 sera de 25% pour toutes les sociétés.

La convention d'intégration fiscale prévoit que chaque société fille supporte sa charge d'impôt comme en l'absence d'option pour l'intégration fiscale.

La société tête de groupe constate dans ses comptes la différence entre l'impôt dû par le groupe et la charge d'impôt due par les sociétés filles. Les économies d'impôts imputables aux déficits des sociétés filles sont conservées provisoirement par la société tête de groupe.

Dans l'hypothèse où les sociétés filles redeviennent bénéficiaires, elles bénéficient de l'imputation de leurs propres déficits antérieurs.

3.11 Provisions réglementées

L'incidence des provisions réglementées, notamment les amortissements dérogatoires, a été éliminée.

Le retraitement correspondant a consisté en l'élimination du résultat des sociétés consolidées, des dotations et reprises comptabilisées au cours de l'exercice, et en la réintégration du solde d'ouverture dans le poste « réserves groupe ».

3.12 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées en conformité avec le règlement sur les actifs (CRC n° 2000-06), qui définit un passif comme un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entité, c'est-à-dire une obligation (légale, réglementaire ou contractuelle) de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

L'ensemble des provisions a été enregistré en fonction des connaissances par la direction du groupe de l'avancement des dossiers à la date d'arrêté des comptes.

3.13 Engagements de retraite

Le calcul de l'engagement en matière de retraite pour les sociétés appartenant au périmètre de consolidation a été effectué dans le respect de la convention collective. L'évaluation à la clôture de l'engagement en matière de retraite, pour chaque salarié, correspond à l'indemnité à verser au moment du départ en retraite et a été faite selon la méthode prospective.

Les charges sociales sur l'engagement en matière de retraite ont été calculées en fonction du taux de charges patronales figurant dans les comptes sociaux au 31 décembre 2025.

Le groupe a constitué une provision pour les droits acquis chargés.

Les paramètres retenus pour ce calcul tiennent compte :

- d'une hypothèse d'âge de départ à la retraite à 64 ans,
- d'un taux prévisionnel de progression annuelle des salaires de 1 %,
- de l'ancienneté du personnel,
- d'un taux de rotation moyen du personnel,
- d'un taux d'actualisation de 3,70%,
- d'un taux moyen de charges sociales de 38%,
- des tables de mortalité TGF05 et TGH05

Les engagements des sociétés DAUPHIBLANC FINANCE, DAUPHIBLANC PROVENCE et DAUPHIBLANC RHONE ALPES sont partiellement couverts par un contrat d'assurance volontaire régulièrement alimenté.

3.14 Opérations réciproques

Les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale ont été éliminées.

3.15 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend, le cas échéant, des éléments extraordinaires. Les éléments extraordinaires sont définis de manière très restrictive et correspondent à des produits d'une importance majeure par leur montant et qui résultent d'événements dont le groupe n'a pas la maîtrise.

4. NOTES SUR LES POSTES DU BILAN**4.1 Biens inscrits en immobilisations faisant l'objet d'un contrat de crédit bail**

	Valeur brute au bilan
Terrain	300 000 €
Constructions	3 800 001 €
Matériel industriel	12 093 360 €
Matériel de transport	3 280 898 €
TOTAL	19 473 959 €

Les valeurs d'origine des biens en location-financement sont maintenues à l'actif dans un souci de permanence de méthode et ceci tant que le bien n'a pas été vendu ou mis au rebut.

4.2 Emprunts et dettes financières

EMPRUNTS	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 691 449	2 368 434	2 177 512	8 882 371
Emprunt en crédit-bail	4 841 777		1 297 003	3 544 774
Total emprunts auprès des établissements de crédit	13 533 226	2 368 434	3 474 515	12 427 145
Intérêts courus sur Emprunts	14 500	13 088	14 500	13 088
Emprunts et dettes financières divers	6 807			6 807
Total emprunts et dettes divers	21 307	13 088	14 500	19 895
Concours bancaires courants	9 035	602	2 718	6 919
Total concours bancaires courants	9 035	602	2 718	6 919
Total emprunts et dettes financières	13 563 568	2 382 124	3 491 733	12 453 959

Les dettes financières peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante :

	31/12/2025	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	+ 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 882 371	2 590 377	5 522 133	769 862
Emprunt en crédit-bail	3 544 774	1 145 254	2 019 782	379 736
Total emprunts auprès des établissements de crédit	12 427 145	3 735 631	7 541 916	1 149 596
Emprunts et dettes financières divers	13 088	13 088		
Intérêts courus sur Emprunts	6 807	6 807		
Total emprunts et dettes divers	19 895	19 895		
Concours bancaires courants	6 919	6 919		
Total concours bancaires courants	6 919	6 919		
Total emprunts et dettes financières	12 453 959	3 762 445	7 541 916	1 149 596

Détail des emprunts issus de location-financement par entité consolidées :

	Montant du bilan
DAUPHIBLANC PROVENCE	1 727 707 €
DAUPHIBLANC RHONE ALPES	1 493 398 €
SCI LA PARDIGUIERE	323 671 €
TOTAL	3 544 774 €

4.3 Provisions pour risques et charges

Engagement retraite	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
DAUPHIBLANC FINANCE	35 813		35 813	
DAUPHIBLANC PROVENCE				
DAUPHIBLANC RHONE ALPES	167 532	20 762	9 526	178 768
TOTAL	203 345	20 762	45 339	178 768

Provisions pour risques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
DAUPHIBLANC RHONE ALPES	115 459	10 735	39 417	86 777
DAUPHIBLANC PROVENCE	48 557	3 516		52 073
SCI LA PARDIGUIERE	184 510			184 510
TOTAL	348 526	14 251	39 417	323 360

4.4 Impôts différés

Actif – Impôts différés

Engagement retraite	44 692
Fiscalité temporaire	89 963
TOTAL	134 655

Passif – Impôts différés

Ils sont constitués des incidences fiscales portant sur les retraitements relatifs aux contrats de crédits-baux activés.

Ils s'élèvent à 794.439 € au 31 Décembre 2025.

5. POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT**5.1 Charges de personnel**

	31/12/2025	31/12/2024
Salaires et traitements	9 964 929	9 249 521
Charges sociales	2 926 615	2 739 488
Charges de personnel	12 891 544	11 989 009

5.2 Preuve d'impôt

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Résultat courant avant impôts	4 078 487	3 898 108
Résultat exceptionnel	2 901	-143 494
Résultat des sociétés intégrées avant impôts	4 081 388	3 754 614
Taux d'impôt théorique	25,00%	25,00%
Impôt théorique	1 020 347	938 654
Charges définitivement non déductibles		
Différence sur taux d'imposition des filiales	51 643	-15 490
Crédits d'impôts	-17 790	-18 500
Rappel d'impôts		
TOTAL Charges d'impôts en consolidation	1 054 200	904 664
Taux d'impôt apparent	25,83%	24,09%
Impôts dus sur les bénéfices	1 048 646	870 217
Impôts différés sur les bénéfices	5 554	34 447

6. AUTRES INFORMATIONS**6.1 Engagements hors bilan**

Société Nature de la dette	Nature de la garantie	Organisme bénéficiaire	A l'origine	A la clôture
DAUPHIBLANC PROVENCE				
Emprunt	Gage sur matériel	CIC	18 912	9 871
Emprunt	Gage sur matériel	CIC	36 971	14 066
DAUPHIBLANC RHONE ALPES				
Emprunt	Nantissement du matériel	BPI	440 000	68 895
Emprunt	Nantissement du matériel	CASRA	440 000	102 727
Emprunt	Nantissement du matériel	CASRA	1 000 000	930 299
Emprunt	Nantissement du matériel	CIC	1 000 000	871 475
Emprunt	Nantissement du matériel	SG	1 000 000	870 548
AMB ORIGINE				
Emprunt	Hypothèque	CACE	1 000 000	589 966
AMB IMMOBILIER LEMAN				
Emprunt	Hypothèque	CIC	830 000	469 283
LA PARDIGUIERE				
Emprunt	Hypothèque	CASRA	167 000	
TOTAL			5 932 883	3 927 129

6.2 Honoraires de Commissaires aux comptes

- Au titre du contrôle légal : 35,7 K€uros
- Au titre des conseils et prestations liés à la mission du contrôle légal : 1,4 K€uros

6.3 Effectif moyen

	Effectif au 31/12/2025
Cadres	20
Agents de maîtrise	25
Employés	2
Ouvriers	198
TOTAL	245



Bourgoin-Jallieu

BOREL & ASSOCIES BOURGOIN JALLIEU

**10B rue Joseph Cugnot
38300 BOURGOIN JALLIEU**

GREFFE



fidelta
AUDIT

FIDELTA AUDIT

**24 Avenue René Cassin
69009 LYON**

AMB PARTICIPATIONS

SCA au capital de 2 310 166€

**Sablonnières
38460 SOLEYMIEU**

R.C.S. VIENNE 451.465.538

EXERCICE 2025

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

A l'Assemblée générale de la société AMB PARTICIPATIONS,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société **AMB PARTICIPATIONS** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

- ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

- ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes consolidés.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Dans le cadre de de l'établissement des comptes consolidés, votre société réalise un certain nombre d'opérations de retraitement dans le but de rendre homogène les comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation. Les opérations de retraitement les plus significatives sont précisées dans l'annexe comptable.

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés du bien fondé et de la cohérence de ces retraitements.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Gérant.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

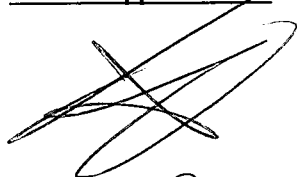
- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Villeurbanne, le 16 juin 2026

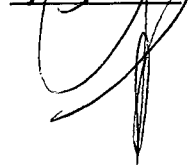
BOREL & ASSOCIES BOURGOIN JALLIEU

Jean-Philippe NEYRET



FIDELTA AUDIT

Vy Guyen HAU



Bilan consolidé

ACTIF	31/12/2025	31/12/2024
ECARTS D'ACQUISITION	4 300 526	4 306 237
Immobilisations Incorporelles	1 625	8 884
Immobilisations Corporelles	20 230 488	20 913 923
Immobilisations Financières	421 620	430 361
Titres mis en équivalence		
ACTIF IMMOBILISE	24 954 259	25 659 405
STOCKS ET EN-COURS	161 779	140 285
Créances clients et comptes rattachés	4 325 154	4 082 769
Actifs d'impôt différé	134 655	119 199
Autres créances et comptes de régularisation	3 211 967	2 974 751
CRÉANCES	7 671 776	7 176 719
TRESORERIE ET EQUIVALENTS	4 190 495	4 099 044
TOTAL ACTIF	36 978 309	37 075 458

Bilan consolidé

PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
Capital	2 310 166	2 310 166
Primes sur capital	87 250	87 250
Réserves consolidées	9 357 117	6 997 107
Résultat Groupe	2 878 562	2 398 373
CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)	14 633 095	11 792 896
INTERETS MINORITAIRES	665 353	2 229 271
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	502 128	551 871
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 882 371	8 691 449
Emprunts en crédit-bail	3 544 774	4 841 777
Concours bancaires courants	6 919	9 035
Autres dettes financières	19 895	21 307
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	2 764 979	2 895 911
Dettes fiscales et sociales	4 371 055	4 438 614
Autres dettes	1 587 740	1 603 322
EMPRUNTS ET DETTES	21 177 733	22 501 415
TOTAL PASSIF	36 978 309	37 075 453

Résultat consolidé

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
Chiffre d'affaires	31 416 501	30 534 242
Autres produits d'exploitation	168 238	256 303
Achats consommés	722 975	763 970
Autres achats et charges externes	6 757 117	7 549 723
Impôts, taxes et versements assimilés	452 196	460 573
Salaires et traitements	9 964 929	9 249 521
Charges sociales	2 926 615	2 739 488
Dotations aux amortissements des immobilisations	6 218 716	5 788 689
Dotations aux dépréciations et provisions	68 297	49 148
Autres charges	83 038	7 220
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 390 856	4 182 213
Charges et produits financiers	-312 369	-284 105
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	4 078 487	3 898 108
Charges et produits exceptionnels	2 901	-143 494
Impôts exigibles	1 048 646	870 217
Impôts différés	5 554	34 447
RÉSULTAT D'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	3 027 188	2 849 950
RÉSULTAT GROUPE	2 878 562	2 398 373
Résultat hors-groupe	148 626	451 577
Résultat par action	1,25	1,04
Résultat dilué par action	1,25	1,04

Tableau des flux de trésorerie

RUBRIQUES	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net consolidé	3 027 188	2 849 950
<u>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</u>		
Résultat lié aux entités mises en équivalence		
Elimination des produits et charges sans incidence sur la trésorerie		
Amortissements et provisions	6 353 017	5 874 704
Variation des impôts différés	5 554	34 447
Plus-values de cession, nettes d'impôt	-42 589	28 241
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	9 343 170	8 787 342
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :	-843 844	1 079 909
<i>Dont stocks</i>	-21 494	-16 832
<i>Dont créances d'exploitation</i>	-1 660 776	4 250 083
<i>Dont dettes d'exploitation</i>	838 425	-3 150 562
<i>Dont Intra-groupe</i>	1	-2 780
Flux net de trésorerie généré par l'activité	8 499 326	9 867 251
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</u>		
Acquisition d'immobilisations	-5 681 787	-8 083 271
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	191 456	1 800
Incidence des variations de périmètres		-733 192
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-5 490 331	-8 814 663
<u>Flux de trésorerie lié aux opérations de financement</u>		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-244	-351
Dividendes en intragroupe		0
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire	-1 807 688	0
Emissions d'emprunts	2 381 522	4 603 178
Remboursements d'emprunts	-3 489 018	-3 151 820
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-2 915 428	1 451 007
Incidence des variations de cours des devises		
Variations de trésorerie (A)	93 567	2 503 595
Trésorerie d'ouverture (B)	4 090 009	1 586 414
Trésorerie de clôture (C)	4 183 576	4 090 009
Ecart (A - (C - B)	0	0

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Autres			TOTAL Situation nette	Situation nette Groupe :	Situation nette Minoritaires
					Ecart de conversion	Ecart de réévaluation	Titres en auto-contrôle			
CAPITAUX PROPRES N-1	2 310 166	87 250	8 939 832	2 849 950		(163 050)		14 022 167	11 792 896	2 229 271
Affectation en réserves			2 849 950	(2 849 950)						
Distribution de dividendes										
Variation de capital										
RÉSULTAT N				3 027 188				3 027 188	2 878 562	143 626
Variations des écarts de conversion										
Incidence des réévaluations										
- Entrée de périmètre										
- Sortie de périmètre										
- Changement de méthode										
- Restructuration fusion										
- Changement d'intérêts									1 614 843	(1 614 843)
- Variation de périmètre			(1 739 038)			(11 869)		(1 750 907)	(1 653 206)	(97 701)
Autres variations										
CAPITAUX PROPRES N	2 310 166	87 250	10 050 764	3 027 188		-176 920		15 298 448	14 633 095	665 353

Annexe des comptes annuels consolidés



Annexe des comptes annuels consolidés au 31 Décembre 2025

Groupe A.M-B PARTICIPATIONS

Faits significatifs de l'exercice :

La société A.M-B PARTICIPATIONS a cédé la totalité de sa participation dans la société EASY LINGE. Cette société, détenue à hauteur de 11% par A.M-B PARTICIPATIONS, ne présentait pas un caractère significatif et avait été exclue du périmètre de consolidation comme rappelé ci-dessous.

Evènement post-clôture :

Néant.

1. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes sont consolidés dans le respect des principes comptables français de prudence, des coûts historiques, de continuité d'exploitation, et d'indépendance des exercices et en appliquant les méthodes d'évaluation du Code du Commerce.

L'entreprise a décidé d'appliquer le règlement ANC n°2022-06 à compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025. Cette première application constitue un changement de méthode comptable résultant d'un changement de réglementation.

La mise en oeuvre de ce règlement n'a pas entraîné d'impact significatif sur les comptes de l'exercice.

2. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Intégration globale

Les sociétés sont intégrées globalement en cas de contrôle exclusif résultant de la détention directe ou indirecte par la société A.M-B PARTICIPATIONS de 50 % des droits de vote des sociétés consolidées.

Modalités de détermination du résultat net par action

Le capital social de la société A.M-B PARTICIPATIONS est composé de 2.310.166 actions libérées de 1 euro de valeur nominale.

Le résultat net par action

Le niveau de résultat à prendre en compte pour établir le résultat par action est le résultat revenant à l'entreprise consolidante (avis de l'O.E.C. n° 27), c'est-à-dire le résultat net part du groupe.

Le résultat net par action est obtenu en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre d'actions en circulation à la clôture de l'exercice.

Le résultat net dilué par action

Le calcul du résultat net dilué par action est semblable au calcul du résultat net par action. Le résultat net de l'exercice (part du groupe) et le nombre moyen pondéré d'actions doivent néanmoins être ajustés de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

Les instruments qui donnent droit à un accès différé au capital de la société consolidante (comme par exemple les obligations convertibles ou les bons de souscription d'action) sont considérés comme dilutifs, lorsque l'émission future éventuelle d'actions ordinaires résultant de la conversion de ces instruments, se traduit par une diminution du bénéfice (bénéfice net) par action.

Date de clôture et durée d'exercice

Les comptes retenus pour la consolidation sont les comptes annuels clos au 31 décembre 2025.

3. MÉTHODES ET REGLES D'ÉVALUATION**IMMOBILISATIONS**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les droits de mutation, honoraires et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations incorporelles, corporelles et des titres (immobilisés, de participation ou de placement) sont comptabilisés en charges.

Les coûts d'emprunt, engagés pour l'acquisition ou la production d'une immobilisation incorporelle ou corporelle, sont déduits en charge au titre de l'exercice au cours duquel les intérêts sont courus.

Les coûts engagés lors de la phase de développement d'un projet sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par leur coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.1 Immobilisations incorporelles

Selon le Code de Commerce et le PCG, une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire sans substance physique et destiné à servir de façon durable à l'activité de l'entreprise, c'est-à-dire dont l'entreprise attend qu'il soit utilisé au-delà de l'exercice en cours et destiné soit à être utilisé par l'entreprise dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit à être loué à des tiers, soit à des fins de gestion interne.

Fonds de commerce

Les fonds commerciaux inscrits dans les comptes individuels des entreprises consolidées et dont l'analyse confirme l'impossibilité d'en évaluer séparément les éléments constitutifs, sont assimilés à des écarts d'acquisition dans les comptes consolidés.

Le règlement n°2015-07 de l'autorité des normes comptables daté du 23 novembre 2015 a modifié le traitement des fonds de commerce dans les comptes consolidés. Pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, l'entreprise consolidante a le choix :

- soit elle continue à amortir les fonds de commerce tel que le règlement CRC n°99-02 le prévoyait
- soit, en l'absence de limite prévisible à leur durée d'utilisation, elle procède à des tests annuels de dépréciation, mettant fin à la constatation d'un amortissement annuel sans reprendre les amortissements antérieurs.

Pour se conformer au règlement de l'ANC, et en l'absence de durée d'utilisation limitée, les structures incluses dans le périmètre de consolidation ont procédé de manière individuelle à des tests de dépréciation des fonds commerciaux apparaissant à l'actif de leurs comptes sociaux respectifs. Il en ressort que la valorisation de l'ensemble des fonds de commerce testés est inférieure à la valeur d'entrée.

Fonds de commerce apparaissant dans les comptes consolidés :

Entité	Valeur Acquisition	VNC Ouverture	Amort.	VNC Clôture	Total Amorti
DAUPHIBLANC RHONE-ALPES - Sablonnières	238 476				238 476
DAUPHIBLANC RHONE-ALPES - Léman	74 000				74 000
TOTAL	312 476				312 476

Frais d'établissement

Les frais d'établissement constituent en principe des charges de l'exercice au cours duquel ils ont été engagés. Toutefois, les dépenses engagées à l'occasion d'opérations qui conditionnent l'existence ou le développement de l'entreprise mais dont le montant ne peut être rapporté à des productions de biens et de services déterminées, peuvent figurer à l'actif du bilan en immobilisations incorporelles, au poste « Frais d'établissement » (Code Commerce art. R 123-186 et PCG, art. 361-1). Néanmoins, le règlement CRC n° 2004-06 (art. 14-1 modifiant l'article 361-1 du PCG) a précisé que l'inscription en compte de résultat des frais de constitution, de transformation et de premier établissement constituait une méthode préférentielle. Le retraitement des frais d'établissement a consisté à les comptabiliser dans les comptes de charges.

Amortissements

Les logiciels informatiques sont amortis selon le mode linéaire sur une durée comprise entre 3 et 5 ans.

3.2 Ecarts d'acquisition

L'écart entre la valeur des titres acquis et la juste valeur de la quote-part d'actif net identifié à la date de prise de participation est porté à l'actif du bilan sous la rubrique « écart d'acquisition », si l'écart est positif, et au poste « provision pour risques et charges » s'il est négatif.

Pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, une analyse cohérente doit être menée entre les comptes consolidés et les comptes sociaux : un écart d'acquisition ne peut être amorti dans les comptes consolidés si le fonds commercial correspondant dans les comptes sociaux ne l'est pas et réciproquement.

Les fonds de commerce apparaissant à l'actif des comptes sociaux des entreprises du périmètre de consolidation n'étant pas amortis, et s'agissant du premier exercice de consolidation légale, il n'a donc pas été constaté d'amortissements des écarts d'acquisition, que ce soit au titre de l'exercice 2025 comme au titre des exercices antérieurs.

3.3 Immobilisations corporelles

Selon le Code de Commerce et le PCG, une immobilisation corporelle est un actif physique, identifiable, porteur d'avantages économiques futurs, contrôlé et dont le coût est évalué avec une fiabilité suffisante, dont l'entité attend qu'il soit utilisé au-delà de l'exercice en cours et destiné soit à être utilisé par l'entreprise dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit à être loué à des tiers, soit à des fins de gestion interne. Les immobilisations corporelles ont été évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

3.4 Crédits-bails et locations financement

Les biens dont le groupe a la disposition par contrat de crédit-bail ou locations financement sont traités dans le bilan et dans le compte de résultat consolidés comme s'ils avaient été acquis par emprunt.

En conséquence, les postes d'immobilisations corporelles ont reçu les montants financés à l'origine par un organisme de crédit-bail ou de location financement en contrepartie d'un « emprunt » inscrit au passif.

Ces immobilisations sont amorties selon leur durée probable de vie.

Les annuités de crédit-bail ou de location financement sont éliminées et remplacées par une dotation normale aux amortissements correspondant aux immobilisations concernées et par une charge financière relative à l'emprunt issu du retraitement des opérations de crédit-bail.

Les biens ayant fait l'objet d'un retraitement en consolidation, concernent du matériel industriel ainsi que des matériels de transport.

La valeur d'entrée en immobilisations des biens pris en crédit bail s'élève à **19.473.959 €**.

3.5 Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue.

Les principales durées d'amortissement utilisées dans les comptes sociaux sont :

- installations, agencements : 1 à 10 ans
- constructions : 5 à 20 ans
- autres immobilisations corporelles : 2 à 10 ans

3.6 Immobilisations financières

Les immobilisations financières concernent des prêts pour 255,1 k€ et des dépôts et cautionnements pour 162,9 k€.

3.7 Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.8 Stocks

Les stocks de matières premières sont évalués au dernier prix connu à la date de clôture de l'exercice.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités ci-dessus et la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

3.9 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances considérées comme douteuses font l'objet de provisions pour dépréciation déterminées en fonction de leur risque de non recouvrement.

3.10 Impôts différés

Quand la base fiscale est différente de la base comptable, il convient de constater en consolidation un impôt différé actif ou passif.

La base fiscale fait référence aux valeurs inscrites dans les déclarations fiscales individuelles.

La charge d'impôt doit être ajustée en conséquence de la manière suivante :

- quand le retraitement majore le résultat ou les réserves, il convient de constater un impôt différé passif qui vient en diminution de ce résultat ou ces réserves,
- quand le retraitement minore le résultat ou les réserves, il convient de constater un impôt différé actif qui vient en augmentation de ce résultat ou de ces réserves.

Par ailleurs, la méthode de l'impôt différé fait référence à la notion de décalage temporaire :

- si l'ajustement en consolidation de l'impôt se traduit par une minoration d'impôt sur l'année N, il faudra constater à l'issue du décalage temporaire l'inverse, c'est-à-dire une majoration d'impôt ;
- si l'ajustement en consolidation de l'impôt se traduit par une majoration d'impôt sur l'année N, il faudra constater à l'issue du décalage temporaire l'inverse, c'est-à-dire une minoration d'impôt.

Enfin, afin de ne pas fausser l'image donnée par les comptes consolidés, il convient de procéder à l'élimination de l'incidence des écritures passées pour la seule application des législations fiscales du pays où se situe l'entreprise consolidée.

Le taux d'imposition retenu pour le calcul des impôts différés est, pour l'exercice clos en 2025, de 25%.

L'article 11 de la loi n°2016-1917 du 29 Décembre 2016 a consacré l'abaissement du taux normal d'IS de manière progressive jusqu'en 2025, pour le porter à 25%.

Cette loi prévoit que le taux d'IS pour les exercices ouverts à compter du 01/01/2025 sera de 25% pour toutes les sociétés.

La convention d'intégration fiscale prévoit que chaque société fille supporte sa charge d'impôt comme en l'absence d'option pour l'intégration fiscale.

La société tête de groupe constate dans ses comptes la différence entre l'impôt dû par le groupe et la charge d'impôt due par les sociétés filles. Les économies d'impôts imputables aux déficits des sociétés filles sont conservées provisoirement par la société tête de groupe.

Dans l'hypothèse où les sociétés filles redeviennent bénéficiaires, elles bénéficient de l'imputation de leurs propres déficits antérieurs.

3.11 Provisions réglementées

L'incidence des provisions réglementées, notamment les amortissements dérogatoires, a été éliminée.

Le retraitement correspondant a consisté en l'élimination du résultat des sociétés consolidées, des dotations et reprises comptabilisées au cours de l'exercice, et en la réintégration du solde d'ouverture dans le poste « réserves groupe ».

3.12 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées en conformité avec le règlement sur les actifs (CRC n° 2000-06), qui définit un passif comme un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entité, c'est-à-dire une obligation (légale, réglementaire ou contractuelle) de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

L'ensemble des provisions a été enregistré en fonction des connaissances par la direction du groupe de l'avancement des dossiers à la date d'arrêt des comptes.

3.13 Engagements de retraite

Le calcul de l'engagement en matière de retraite pour les sociétés appartenant au périmètre de consolidation a été effectué dans le respect de la convention collective. L'évaluation à la clôture de l'engagement en matière de retraite, pour chaque salarié, correspond à l'indemnité à verser au moment du départ en retraite et a été faite selon la méthode prospective.

Les charges sociales sur l'engagement en matière de retraite ont été calculées en fonction du taux de charges patronales figurant dans les comptes sociaux au 31 décembre 2025.

Le groupe a constitué une provision pour les droits acquis chargés.

Les paramètres retenus pour ce calcul tiennent compte :

- d'une hypothèse d'âge de départ à la retraite à 64 ans,
- d'un taux prévisionnel de progression annuelle des salaires de 1 %,
- de l'ancienneté du personnel,
- d'un taux de rotation moyen du personnel,
- d'un taux d'actualisation de 3,70%,
- d'un taux moyen de charges sociales de 38%,
- des tables de mortalité TGF05 et TGH05

Les engagements des sociétés DAUPHIBLANC FINANCE, DAUPHIBLANC PROVENCE et DAUPHIBLANC RHONE ALPES sont partiellement couverts par un contrat d'assurance volontaire régulièrement alimenté.

3.14 Opérations réciproques

Les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale ont été éliminées.

3.15 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend, le cas échéant, des éléments extraordinaires. Les éléments extraordinaires sont définis de manière très restrictive et correspondent à des produits d'une importance majeure par leur montant et qui résultent d'événements dont le groupe n'a pas la maîtrise.

4. NOTES SUR LES POSTES DU BILAN**4.1 Biens inscrits en immobilisations faisant l'objet d'un contrat de crédit bail**

	Valeur brute au bilan
Terrain	300 000 €
Constructions	3 800 001 €
Matériel industriel	12 093 360 €
Matériel de transport	3 280 898 €
TOTAL	19 473 959 €

Les valeurs d'origine des biens en location-financement sont maintenues à l'actif dans un souci de permanence de méthode et ceci tant que le bien n'a pas été vendu ou mis au rebut.

4.2 Emprunts et dettes financières

	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
EMPRUNTS				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 691 449	2 368 434	2 177 512	8 882 371
Emprunt en crédit-bail	4 841 777		1 297 003	3 544 774
Total emprunts auprès des établissements de crédit	13 533 226	2 368 434	3 474 515	12 427 145
Intérêts courus sur Emprunts	14 500	13 088	14 500	13 088
Emprunts et dettes financières divers	6 807			6 807
Total emprunts et dettes divers	21 307	13 088	14 500	19 395
Concours bancaires courants	9 035	602	2 718	6 919
Total concours bancaires courants	9 035	602	2 718	6 919
Total emprunts et dettes financières	13 563 568	2 382 124	3 491 733	12 453 959

Les dettes financières peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante :

	31/12/2025	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	+ 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 882 371	2 590 377	5 522 133	769 862
Emprunt en crédit-bail	3 544 774	1 145 254	2 019 782	379 736
Total emprunts auprès des établissements de crédit	12 427 145	3 735 631	7 541 916	1 149 596
Emprunts et dettes financières divers	13 088	13 088		
Intérêts courus sur Emprunts	6 807	6 807		
Total emprunts et dettes divers	19 895	19 895		
Concours bancaires courants	6 919	6 919		
Total concours bancaires courants	6 919	6 919		
Total emprunts et dettes financières	12 453 959	3 762 445	7 541 916	1 149 596

Détail des emprunts issus de location-financement par entité consolidées :

	Montant du bilan
DAUPHIBLANC PROVENCE	1 727 707 €
DAUPHIBLANC RHONE ALPES	1 493 398 €
SCI LA PARDIGUIERE	323 671 €
TOTAL	3 544 774 €

4.3 Provisions pour risques et charges

Engagement retraite	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
DAUPHIBLANC FINANCE	35 813		35 813	
DAUPHIBLANC PROVENCE				
DAUPHIBLANC RHONE ALPES	167 532	20 762	9 526	178 768
TOTAL	203 345	20 762	45 339	178 768

Provisions pour risques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
DAUPHIBLANC RHONE ALPES	115 459	10 735	39 417	86 777
DAUPHIBLANC PROVENCE	48 557	3 516		52 073
SCI LA PARDIGUIERE	184 510			184 510
TOTAL	348 526	14 251	39 417	323 360

4.4 Impôts différés

Actif – Impôts différés

Engagement retraite	44 692
Fiscalité temporaire	89 963
TOTAL	134 655

Passif – Impôts différés

Ils sont constitués des incidences fiscales portant sur les retraitements relatifs aux contrats de crédits-baux activés.

Ils s'élèvent à 794.439 € au 31 Décembre 2025.

5. POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT**5.1 Charges de personnel**

	31/12/2025	31/12/2024
Salaires et traitements	9 964 929	9 249 521
Charges sociales	2 926 615	2 739 488
Charges de personnel	12 891 544	11 989 009

5.2 Preuve d'impôt

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Résultat courant avant impôts	4 078 487	3 898 108
Résultat exceptionnel	2 901	-143 494
Résultat des sociétés intégrées avant impôts	4 081 388	3 754 614
Taux d'impôt théorique	25,00%	25,00%
Impôt théorique	1 020 347	938 654
Charges définitivement non déductibles		
Différence sur taux d'imposition des filiales	51 643	-15 490
Crédits d'impôts	-17 790	-18 500
Rappel d'impôts		
TOTAL Charges d'impôts en consolidation	1 054 200	904 664
Taux d'impôt apparent	25,83%	24,09%
Impôts dus sur les bénéfices	1 048 646	870 217
Impôts différés sur les bénéfices	5 554	34 447

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1 Engagements hors bilan

Société Nature de la dette	Nature de la garantie	Organisme bénéficiaire	A l'origine	A la clôture
DAUPHIBLANC PROVENCE				
Emprunt	Gage sur matériel	CIC	18 912	9 871
Emprunt	Gage sur matériel	CIC	36 971	14 066
DAUPHIBLANC RHONE ALPES				
Emprunt	Nantissement du matériel	BPI	440 000	68 895
Emprunt	Nantissement du matériel	CASRA	440 000	102 727
Emprunt	Nantissement du matériel	CASRA	1 000 000	930 299
Emprunt	Nantissement du matériel	CIC	1 000 000	871 475
Emprunt	Nantissement du matériel	SG	1 000 000	870 548
AMB ORIGINE				
Emprunt	Hypothèque	CACE	1 000 000	589 966
AMB IMMOBILIER LEMAN				
Emprunt	Hypothèque	CIC	830 000	469 283
LA PARDIGUIERE				
Emprunt	Hypothèque	CASRA	167 000	
TOTAL			5 932 883	3 927 129

6.2 Honoraires de Commissaires aux comptes

- Au titre du contrôle légal : 35,7 K€uros
- Au titre des conseils et prestations liés à la mission du contrôle légal : 1,4 K€uros

6.3 Effectif moyen

	Effectif au 31/12/2025
Cadres	20
Agents de maîtrise	25
Employés	2
Ouvriers	198
TOTAL	245

Annexe sur périmètre



Liste et méthodes des entreprises consolidées

Sont incluses dans le périmètre de consolidation toutes les sociétés dont la société A.M-B PARTICIPATIONS exerce un contrôle exclusif (de droit ou de fait) sur l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre au 31 Décembre 2025.

Entreprise sous contrôle exclusif

Le contrôle exclusif est le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités.

Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans une autre entreprise
- soit de la désignation, pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance d'une autre entreprise ; l'entreprise consolidante est présumée avoir effectuée cette désignation lorsqu'elle a disposé, au cours de cette période, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à 40% des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire ne détenait, directement ou indirectement, une fraction supérieure à la sienne
- soit du droit d'exercer une influence dominante sur une entreprise en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, lorsque le droit applicable le permet ; l'influence dominante existe dès lors que, dans les conditions décrites ci-dessus, l'entreprise consolidante a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs de la même façon qu'elle contrôle ses propres actifs.

Liste et méthodes des entreprises consolidées

Société	Statuts entité	% Contrôle	% Intérêt	Méthode
SCA A.M-B PARTICIPATIONS SIREN 451 465 538 Sablonnières 38460 SOLEYMIEU	Pas de changement	Société mère	Société mère	IG
SCI AMB IMMOBILIER LEMAN SIREN 492 831 730 ZAC du Larry 74200 MARIN	Pas de changement	99,72%	99,72%	IG
SCI AMB ORIGINE SIREN 889 903 613 Sablonnières 38460 SOLEYMIEU	Pas de changement	99,95%	99,95%	IG
SCI DE LA PARDIGUIERE SIREN 520 597 048 Sablonnières 38460 SOLEYMIEU	Pas de changement	99,44%	99,44%	IG
SAS DAUPHIBLANC FINANCE SIREN 530 730 225 Sablonnières 38460 SOLEYMIEU	Pas de changement	94,52%	94,52%	IG
SAS DAUPHIBLANC PROVENCE SIREN 531 522 365 Sablonnières 38460 SOLEYMIEU	Pas de changement	94,52%	94,52%	IG
SAS DAUPHIBLANC RHONE ALPES SIREN 341 971 117 Sablonnières 38460 SOLEYMIEU	Pas de changement	94,52%	94,52%	IG

Écarts d'acquisition positif

Les écarts d'acquisition positifs ainsi que le coût d'acquisition des titres de chacune des sociétés sont synthétisés dans le tableau suivant :

Société Détentrice Société détenue	Coût d'acquisition	Ecart d'acquisition
A.M-B PARTICIPATIONS DAUPHIBLANC FINANCE	4 109 534	795 906
DAUPHIBLANC FINANCE DAUPHIBLANC RHONE ALPES	2 746 059	2 384 553
DAUPHIBLANC FINANCE DAUPHIBLANC PROVENCE	967 591	807 591
Total écarts d'acquisition positifs	7 823 184	3 988 050

Détentrice Détenue	Début exercice	Augmentation	Dépréciation	Fin exercice
AMB PARTICIPATIONS DAUPHIBLANC FINANCE	801 617		5 711	795 906
DAUPHIBLANC FINANCE DAUPHIBLANC PROVENCE	807 591		-	807 591
DAUPHIBLANC FINANCE DAUPHIBLANC RHONE ALPES	2 384 553		-	2 384 553
TOTAL	3 993 761		5 711	3 988 050

Annexe sur bilan



Immobilisations

Rubriques	Ouverture	Correction à nouveaux	Acquisitions	Réval.	Cession	Virement	Apports, Fusions, Scissions	Variation de périmètre	Variation taux de change	Autres mvt	Clôture
Ecart d'acquisition positif	4 306 237							(5 711)			4 300 526
Ecart d'acquisition	4 306 237							(5 711)			4 300 526
Frais de développement											
Concessions, brevets et droits similaires	13 258										13 258
Autres immobilisations incorporelles	137 402										137 402
Immobilisations incorporelles en cours											
Avances, acomptes sur immo. incorporelles											
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	150 660										150 660
Terrains	395 140										395 140
Constructions	5 736 425		87 327		99 918						5 723 834
Installations techniques, matériel, outillage	7 947 890	7 700	237 056		147 930						8 044 716
Immobilisations corporelles en crédit bail	19 473 959										19 473 959
Autres immobilisations corporelles	11 856 375	3 092	5 274 745		4 111 223						13 022 989
Immobilisations en cours	2 476				616						1 860
Avances et acomptes											
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	45 009 235	10 792	5 361 928		4 359 037						45 639 433
Titres de participations	28 900		1		83 543			54 643			1
Créances rattachées à des participations											
Autres titres immobilisés	3 559										3 559
Prêts	217 475		37 658								255 133
Autres immobilisations financières	180 427		45 000		62 500						162 927
Liaison Titres											
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	400 801		82 659		146 043			54 643			683 546
TOTAL GENERAL	50 299 523	10 792	5 361 787		4 505 750			48 932			51 315 904

A.M-B PARTICIPATIONS - Comptes Consolidés au 31 Décembre 2025

Amortissements

Rubriques	Ouverture	Correction Ouverture	Reprises	Réévaluat.	Dotations	Virement	Apports	Var. Périmètre	Var.Tx change	Autres Mvts	Clôture
Ecart d'acquisition positifs											
Ecart d'acquisition											
Frais de développement											
Concessions, brevets	10 868				765						11 633
Immobilisations incorp. en crédit bail											
Autres immobilisations incorporelles	130 908				6 494						137 402
Ecart d'acquisition positifs											
Immobilisations incorp. en cours											
Avances, acomptes sur immo. Incorp.											
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	141 776				7 259						149 035
Terrains											
Constructions	2 664 405		75 918		157 648	130					2 746 005
Installations techniques, matériel, outl.	4 037 001		145 922	(175 988)	778 966	250					4 493 807
Immobilisations corp. en crédit bail	11 471 930				1 214 478						12 686 408
Autres immobilisations corporelles	6 325 006		4 064 005		4 244 409	(380)					6 505 790
Immobilisations en cours											
Avances et acomptes											
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	24 498 342		4 285 845	(175 988)	6 395 501						26 482 010
Amortissements Dérogatoires											
AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES											
Primes de remboursements des obligations											
PRIMES DE REMB.DES OBLIGATIONS											
TOTAL GENERAL	24 640 413		4 285 845	(175 988)	6 402 760						26 631 045

Provisions

Rubriques	Ouverture	Correction à nouveaux	Dotations	Reprises	Rééval.	Clôture
Provisions capital appelé non versé						
AUTRES PROVISIONS REGLEMENTEES						
Provisions pour perte de change						
Provisions pour pensions	203 345		11 236	35 813		178 768
Provisions pour restructuration						
Provisions pour risques	115 459	233 067	14 251	39 417		323 360
Provisions pour litige	233 067	(233 067)				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	551 871		25 487	75 230		502 128
Provisions sur frais d'établissement						
Prov. sur frais de recherche et dev.						
Prov. sur conss, brevets et droits similaires						
Provisions dépréciation droit au bail						
Provisions dépréciation fond commercial						
Provisions sur autres immo. incorporelles						
Provisions sur immo.incorp. en cours						
PROV. SUR IMMO INCORPORELLES						
Provisions sur terrains						
Provisions sur terrains en crédit bail						
Provisions sur constructions						
Provisions sur constructions en crédit bail						
Provisions sur immo.corp. en cours						
Provisions sur autres immo.corp. en cours						
PROV. SUR IMMO CORPORELLES						

A.M-B PARTICIPATIONS - Comptes Consolidés au 31 Décembre 2025

Provisions

Rubriques	Ouverture	Correction à nouveaux	Dotations	Reprises	Rééval.	Clôture
Provisions sur titres de participation						
Prov. pour cess.actifs nets en cours						
Provisions sur titres mis en équivalence						
Provisions sur créances rattachées						
Provisions sur autres titres immobilisés						
Provisions sur prêts						
Provisions sur autres immobilis. financières						
PROV. SUR IMMO FINANCIERES						
Provisions sur stocks matières premières						
Provisions sur en cours de biens						
Provisions sur en cours de services						
Provisions sur stocks produits finis						
Provisions sur stocks marchandises						
PROV. SUR STOCKS ET EN-COURS						
Prov. sur avances et acptes versés sur cmde						
Provisions sur comptes clients	171 923		57 060	9 719		219 264
Provision dépréciation clients douteux						
Provisions sur autres créances						
Provisions charges constatées avan.						
Prov. sur valeurs mobilières de placement						
Provisions sur actions propres						
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	171 923		57 060	9 719		219 264
TOTAL GENERAL	723 794		82 547	84 949		721 392

"A.M-B PARTICIPATIONS"

Société en Commandite par Actions

Au capital de 2.216.851 euros

Siège social : SOLEYMIEU (38460)

Sablonnières

451 465 538 RCS VIENNE

RAPPORT DE LA GERANCE SUR LES COMPTES CONSOLIDES

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 17 JUIN 2026

Messieurs et Chers associés,

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, le présent rapport sur la gestion du groupe a été établi en vue de vous rendre compte de l'activité de notre groupe et des résultats consolidés durant l'exercice écoulé, clos le 31 décembre 2025 et de vous exposer la situation de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation.

Il s'agit, pour la société A.M-B PARTICIPATIONS, du deuxième exercice présentant des comptes consolidés, conformément aux dispositions de l'article L233-16 du code de commerce.

I - PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

• Règles et méthodes comptables

Les comptes sont consolidés dans le respect des principes comptables français de prudence, des coûts historiques, de continuité d'exploitation, d'indépendance des exercices et en appliquant les méthodes d'évaluation du Code du Commerce.

Nous vous précisons que la société a décidé d'appliquer le règlement ANC n°2022-06 à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025. Cette première application constitue un changement de méthode comptable résultant d'un changement de réglementation. La mise en œuvre de ce règlement n'a pas entraîné d'impact significatif sur les comptes de l'exercice

• Présentation des comptes

Notre chiffre d'affaires net consolidé a été de	31.416.501 €
au 31 décembre 2025.	
Le total des produits d'exploitation ressort à	31.584.739 €
Les charges d'exploitation se sont élevées à	27.193.883 €
dont dotation aux amortissements	
sur immobilisations pour	6.218.716 €
et dotation aux provisions sur immobilisations pour	68.297 €
Nous enregistrons un résultat d'exploitation de	4.390.856 €
Après comptabilisation d'un résultat financier à	- 312.369 €
Le résultat courant avant impôt ressort à	4.078.487 €
Compte tenu du résultat exceptionnel de	2.901 €
Des impôts exigibles pour	1.048.646 €
Et des impôts différés pour	5.554 €

FAB

Nous obtenons un résultat d'ensemble consolidé de	3.027.188 €
Soit un résultat groupe de	2.878.562 €
Un résultat hors groupe de	148.626 €
Soit un résultat par action de	1,25 €

Les capitaux propres (part du groupe) ressortent à 14.633.095 Euros à la clôture de l'exercice, contre 11.792.896 euros pour l'exercice précédent.

Nous vous rappelons qu'il s'agit de la deuxième année de consolidation des comptes de la société.

L'exercice social a eu une durée normale de douze mois.

Nous vous rappelons que sont incluses dans le périmètre de consolidation toutes les sociétés dont la société A.M-B PARTICIPATIONS exerce un contrôle exclusif (de droit ou de fait) sur l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre au 31 décembre 2025.

Toutes les sociétés ont clôturé leur exercice au 31 décembre 2025.

Les sociétés sont intégrées globalement en cas de contrôle exclusif résultant de la détention directe ou indirecte par la société A.M-B PARTICIPATIONS de 50% des droits de vote des sociétés consolidées.

- Périmètre de consolidation

Nous vous informons que le périmètre de consolidation de l'exercice est le suivant :

<u>PERIMETRE DE CONSOLIDATION</u>	<u>% contrôle</u>	<u>%intérêt</u>	<u>Méthode</u>
SCA A.M-B PARTICIPATIONS	Société mère	Société mère	IG
SCI AMB IMMOBILIERE LEMAN	99,72%	99,72%	IG
SCI AMB ORIGINE	99,95%	99,95%	IG
SCI DE LA PARDIGUIERE	99,44%	99,44%	IG
SAS DAUPHIBLANC FINANCE	94,52%	94,52%	IG
SAS DAUPHIBLANC RHONE ALPES	94,52%	94,52%	IG
SAS DAUPHIBLANC PROVENCE	94,52%	94,52%	IG

II - COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITE DU GROUPE

a) Situation de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation ; leur évolution prévisible

- * de la société A.M-B PARTICIPATIONS

La société A.M-B PARTICIPATIONS est la société holding animatrice du groupe de blanchisserie DAUPHIBLANC.

La société rend, à titre purement interne, à ses filiales des services spécifiques administratifs, juridiques, comptables, financiers et immobiliers et leur facture des prestations diverses.

Notre société bénéficie aussi des remontées de dividendes de certaines de ses filiales.

Dans le cadre de son rôle de société animatrice, elle participe activement à la conduite de la politique du groupe, la définition des objectifs, et au contrôle des filiales par l'exercice de mandats sociaux.

Elle est notamment en charge de la politique générale de la société DAUPHIBLANC FINANCE.

Elle arrête les décisions d'orientation qui engage la société DAUPHIBLANC FINANCE à court, moyen et long terme et définit les investissements assurant la croissance externe et organique de la société DAUPHIBLANC FINANCE ou des réorientations stratégiques qui peuvent l'affecter.



Notre société assure la définition, la conduite et le contrôle de toutes les décisions permettant à l'entreprise de poursuivre comme développer et contrôler son activité.

L'année 2025 a été marquée par un contexte économique contrasté, notamment à l'international avec l'enlèvement du conflit en Ukraine avec ses répercussions économiques sur notre pays.

En 2025, le Groupe DAUPHIBLANC, sous l'impulsion de la société A.M-B PARTICIPATIONS, a poursuivi son développement, ainsi que la structuration de ses moyens.

Notre société a notamment travaillé, au titre de l'année 2025, sur les axes suivants :

- Changement du logiciel de Comptabilité et de l'ERP Commercial, autour du logiciel ODOO ;
- Déploiement de la politique RSE autour notamment de la sécurité pour tous, des achats responsables, de la transition de la flotte logistique vers la biomasse, et de la transition décarbonée des moyens de production.
- Mutualisation et centralisation des achats textiles

Au niveau de l'activité, le Groupe a enregistré une certaine stabilité de son chiffre d'affaires.

L'exercice en cours et devant se clôturer le 31 décembre 2026 devrait enregistrer un bon niveau d'activité.

Notre société devrait poursuivre les actions engagées les exercices précédents.

En conclusion, animée par notre société, le groupe poursuit la mise en place de son plan stratégique autour des axes définis ci-dessus, dans le respect des grands équilibres sociétaux qu'elle s'est donnée pour atteindre ses objectifs.

* de la société AMB ORIGINE (filiale à hauteur de 99,95%)

La société AMB ORIGINE, ayant une activité de location d'immeubles professionnels nus, a enregistré, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025 un chiffre d'affaires de 245.066 Euros et un bénéfice de 113.407 euros.

Compte-tenu de l'activité immobilière de cette société, l'exercice qui doit se clôturer au 31 décembre 2026 devrait être sans changement par rapport à l'exercice précédent.

* de la société AMB IMMOBILIER LEMAN (filiale à hauteur de 99,72%)

La société AMB IMMOBILIER LEMAN, ayant une activité de location d'immeubles professionnels nus, a enregistré, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025 un chiffre d'affaires de 198.460 Euros et un bénéfice de 121.396 euros.

Compte-tenu de l'activité immobilière de cette société, l'exercice qui doit se clôturer au 31 décembre 2026 devrait être sans changement par rapport à l'exercice précédent.

* de la société SCI DE LA PARDIGUIERE (filiale à hauteur de 99,44%)

La société SCI DE LA PARDIGUIERE, ayant une activité de location d'immeubles professionnels nus, a enregistré, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025 un chiffre d'affaires de 555 801 Euros et un bénéfice de 304 523 euros.

Compte-tenu de l'activité immobilière de cette société, l'exercice qui doit se clôturer au 31 décembre 2026 devrait être sans changement par rapport à l'exercice précédent.

* de la société DAUPHIBLANC FINANCE (filiale à hauteur de 94,52%)

La société DAUPHIBLANC FINANCE ayant une activité de holding, celle-ci réalise son chiffre d'affaires et son résultat non seulement grâce aux remontées éventuelles de résultats de ses filiales, mais aussi grâce aux redevances perçues de ces dernières au titre de prestations d'assistance technique.

L'exercice clos au 31 décembre 2025, a été marqué par un bon niveau d'activité au sein du Groupe, avec une certaine stabilité du chiffre d'affaires.



Le niveau du résultat d'exploitation (REX) est très satisfaisant.
L'activité touristique reste un marché porteur pour le Groupe.

L'exercice en cours et devant se clôturer le 31 décembre 2026 devrait enregistrer un bon niveau d'activité. Toutefois, il est encore un peu prématuré, à ce stade de l'exercice, pour avoir une visibilité sur la configuration exacte de l'exercice en cours et devant se clôturer le 31 décembre 2026 compte tenu d'un contexte géopolitique international difficile avec l'enlisement du conflit en Ukraine et l'émergence du conflit au Moyen Orient avec des répercussions économiques, politiques sur notre activité.

*** Société DAUPHIBLANC RHONE-ALPES :**

L'exercice clos au 31 décembre 2025 de notre filiale, la société DAUPHIBLANC RHONE-ALPES, a enregistré un chiffre d'affaires satisfaisant dans son ensemble, résultant d'un bon niveau d'activité concernant notamment la location de linge, sur nos deux sites.

La bonne maîtrise de nos charges d'exploitation a permis de dégager un résultat d'exploitation largement bénéficiaire (1.002.069 €).

Le bilan 2025 fait ressortir un résultat bénéficiaire très satisfaisant à la clôture de l'exercice (860.456 €), en forte progression de +66,13% par rapport à l'exercice 2024.

La société poursuit ses efforts en matière de sobriété énergétique et en matière d'investissements.

Nous vous rappelons également que la société DAUPHIBLANC RHONE ALPES est une filiale du groupe fiscalement intégré dont la société, tête de groupe, est la société DAUPHIBLANC FINANCE. Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025, le montant de l'impôt sur les sociétés groupe ressort à 886.682 Euros.

L'exercice en cours et devant se clôturer le 31 décembre 2026 devrait augurer un bon volume d'activité et devrait s'inscrire sur la même lignée que l'exercice précédent. Toutefois, à ce stade de l'exercice, il est encore un peu prématuré pour avoir une visibilité sur la configuration exacte de l'année 2026 compte tenu de la conjoncture politique et économique internationale en difficulté (enlisement du conflit ukrainien et émergence du conflit au Moyen Orient), se traduisant notamment par une augmentation du coût des carburants et un ralentissement global de l'économie mondiale.

*** Société DAUPHIBLANC PROVENCE :**

L'exercice clos au 31 décembre 2025 de notre filiale, la société DAUPHIBLANC PROVENCE, a été marqué par un bon niveau d'activité ayant permis d'enregistrer un chiffre d'affaires toujours en progression (+3,69% par rapport à l'exercice précédent).

Sur la même lignée que l'exercice 2024, nous enregistrons un résultat d'exploitation en forte augmentation (+27,39%) à la clôture de l'année 2025 qui s'explique par une bonne maîtrise des charges d'exploitation.

La société clôture l'exercice avec un résultat largement bénéficiaire en hausse de 30,31% par rapport à 2024.

L'activité estivale demeure toujours très soutenue sur le site de LE LUC.

Nous poursuivons notre politique de mise en place de mesures de sobriété énergétique afin de faire face aux besoins importants en électricité et en gaz (production d'électricité grâce à l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques, le recours au travail de nuit et le changement d'une partie de la flotte des poids lourds roulant au colza).

L'exercice en cours et devant se clôturer le 31 décembre 2026 devrait augurer un bon volume d'activité et devrait s'inscrire sur la même lignée que l'exercice précédent.

Toutefois, à ce stade de l'exercice, il est encore un peu prématuré pour avoir une visibilité sur la configuration exacte de l'année 2026 compte tenu de la conjoncture politique et économique internationale en difficulté (enlisement du conflit ukrainien et émergence du conflit au Moyen Orient), se traduisant notamment par une augmentation du coût des carburants et un ralentissement global de l'économie mondiale.

FAB

b) Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle les comptes ont été établis

Aucun évènement important n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice et l'établissement du présent rapport à l'exception de la réduction de capital décidée aux termes de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires commanditaires du 9 décembre 2025 et des décisions de l'associé commandité du 9 décembre 2025, et constatée, par son caractère définitif, aux termes des décisions du gérant du 16 janvier 2026 entraînant une réduction du capital social d'un montant de 93 315 € pour le ramener de 2 310 166 € à 2 216 851 €, par voie de rachat de 93 315 actions par la société, en vue de leur annulation.

c) Activité en matière de recherche et de développement

Le Groupe n'a pas engagé de dépenses de recherche et développement au cours de l'exercice.

d) Principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté

Le marché sur lequel intervient notre Groupe est caractérisé par une concurrence assez accrue sur le territoire.

En outre, l'activité du Groupe nécessite des besoins toujours aussi importants en électricité et gaz. Face à la forte augmentation du coût de ces énergies, notre Groupe est confronté à des charges de plus en plus pesantes sur la trésorerie.

L'activité du Groupe est également fonction de la conjoncture économique. Le contexte économique actuelle fragile a un impact sur le groupe, compte-tenu de la nature de notre activité, en lien avec des entreprises touchées par la conjoncture (hôtels, restaurants).

Toutefois, aucun risque substantiel n'a été recensé au titre de l'exercice écoulé.

e) Activités polluantes

Le Groupe répond de l'appellation « site classé » et fait donc l'objet d'un contrôle rigoureux et continu auprès des autorités compétentes.

Les sites sont actuellement assurés contre les risques pollution.

f) Indications sur l'utilisation des instruments financiers par la société

Nous vous indiquons que la situation financière et d'endettement du Groupe ressortant du bilan clos le 31 décembre 2025 et de ses annexes, apportent un certain nombre d'informations relativement à la situation financière du Groupe.

Au titre des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit, nous vous indiquons que le solde des emprunts en cours ressort à 8.882.371 Euros à la clôture de l'exercice.

La trésorerie du Groupe ressort, au 31 décembre 2025, à 4.183.576 Euros. La décomposition de la trésorerie figure dans les comptes consolidés.

III. FILIALES / PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice, le périmètre de consolidation a évolué comme suit :

. Acquisition

Nous vous précisons qu'au titre de l'exercice écoulé, notre société n'a acquis aucun nouveau titre de participation dans d'autres sociétés.

. Cession

Nous vous précisons qu'au titre de l'exercice écoulé, notre société a cédé 24.935 actions qu'elle détenait au sein de la société DAUPHIBLANC FINANCE, moyennant le prix de 76.636 Euros suivant acte de cession du 7 octobre 2025.

Nous vous précisons qu'au titre de l'exercice écoulé, notre société a cédé les 1.000 actions qu'elle détenait au sein de la société EASY LINGE, moyennant le prix de 19.500 Euros. Notre société a également cédé, au titre de l'exercice écoulé, son compte courant d'associé dont elle était titulaire au sein de ladite société EASY LINGE, moyennant le prix de 5.000 Euros.

Niveau des participations directes

Nous vous indiquons qu'au 31 décembre 2025, notre société détient les participations suivantes, à savoir :

- 99,95 % dans la SCI AMB ORIGINE,
- 99,72 % dans la SCI AMB IMMOBILIER LEMAN,
- 99,44 % dans la société SCI DE LA PARDIGUIERE,
- 94,52 % dans la SAS DAUPHIBLANC FINANCE.

Succursales existantes

Néant.

IV. PRETS INTER-ENTREPRISES

Dans le cadre des dispositions de la loi n°2015-990 du 6 août 2015, nous vous précisons que le Groupe n'a consenti aucun prêt inter-entreprises au titre de l'exercice écoulé.

V. CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Dès après la lecture du présent rapport, il vous sera donné lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

VI. RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE

Les résolutions que nous vous soumettons correspondent à nos propositions. Si elles ont votre agrément, nous vous demandons de bien vouloir les approuver.

La gérance,
La société COMPAGNIE DU RIVAGE
Représentée par
M. François MOYNE-BRESSAND.

